

Blois, le 12 décembre 2022

LE DÉPARTEMENT VOTE UN BUDGET 2023 VOLONTARISTE ET AMBITIEUX

Philippe Guet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni ce lundi 12 décembre en session plénière les élus du département pour voter le budget primitif 2023. En dépit de perspectives économiques incertaines, l'assemblée départementale a voté un budget primitif à la hausse, fidèle aux orientations budgétaires évoquées en octobre dernier et en cohérence avec les ambitions du mandat.

De l'ordre de 436 M€ – dont près de 71 M€ d'investissement – le budget primitif départemental 2023 s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires discutées le 25 octobre dernier. Dans un contexte troublé au plan économique et dans la perspective de mesures nationales potentiellement contraignantes, **le département se montre particulièrement prudent et réaliste sans pour autant renoncer à ses ambitions** alors même qu'un nouveau mécanisme de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales – le « pacte de confiance » – est prévu par [le projet de loi de finances 2023](#) (PLF). Succédant au « [contrat de Cahors](#) », ce nouvel instrument – plus contraignant – permet de garantir la contribution à la maîtrise des finances publiques des collectivités. Les dépenses de fonctionnement de ces dernières devront diminuer de 0,5 % en volume chaque année jusqu'en 2027.

Concrètement, entre le compte administratif 2022 et celui de 2023, le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du conseil départemental ne devra pas dépasser 3,8 %, correspondant au taux d'inflation prévu par le PLF 2023, soit + 4,3 % - 0,5 %.

1. Des recettes de fonctionnement contraintes

Subissant les effets de l'inflation, du coût de l'énergie, des revalorisations du point d'indice de la fonction publique et des barèmes des allocations individuelles de solidarité, les recettes de fonctionnement du conseil départemental vont également être altérées par une diminution des recettes immobilières en raison de la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, en la matière, **le projet de budget primitif 2023 affiche une hausse de 1,3 % par rapport au total voté 2022**. Une incertitude existe sur ses recettes pour deux raisons principales :

- d'une part, l'impact d'une potentielle récession sur les recettes dynamiques (droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et TVA ;
- d'autre part, la volonté gouvernementale de modifier le panier des recettes départementales.

2. Des dépenses de fonctionnement en hausse

Par rapport au total voté en 2022, **les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 1,2% pour atteindre 355,8 M€.**

Le budget des solidarités reste en 2023 le premier poste de dépenses de fonctionnement du fait du rôle de chef de file du conseil départemental en termes d'action sociale et de solidarités. Ainsi, fortement impactées par les mesures nationales de revalorisation – notamment celles décidées lors du [Ségur de la santé](#) – ces dépenses connaissent une augmentation significative de + 4,5 % par rapport au total voté en 2022.

Elles augmenteront ainsi de 9,7 M€ pour s'établir à 225,5 M€.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



En matière de ressources humaines, après 6 années d'évolution quasi stable, **les dépenses vont progresser en 2023** en raison de l'impact en année pleine des mesures mise en œuvre ou subies au cours de 2022, notamment le [régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel \(RIFSEEP\)](#), la hausse de 3,5% du point d'indice ou encore l'augmentation des salaires pour une catégorie d'agents exerçant des missions d'accompagnement socio-éducatif. **72,2 M€** seront ainsi proposés pour l'exercice prochain, **soit une augmentation de 3,2 % par rapport au total voté 2022.**

Les autres dépenses de fonctionnement devraient s'établir aux alentours de **58,1 M€**, soit, à périmètre constant, en quasi stabilité par rapport au total voté en 2022.

3. Une capacité d'investissement en hausse

Les inscriptions totales en investissement s'élèvent à près de **71 M€** (+ 3,8 % par rapport au total voté en 2022, soit une augmentation de 2,6 M€) afin de confirmer les ambitions portées par le département. **Les grandes priorités** restent clairement affirmées :

- l'innovation par le numérique,
- la poursuite de la modernisation des collèges,
- le développement durable,
- l'entretien, la sécurisation et la modernisation des infrastructures routières et des modes de mobilités.

L'année 2023 sera également marquée par la **poursuite de l'accompagnement des projets sur le territoire départemental avoisinant les 16,2 M€**, avec notamment la reconduction de la [dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#) et de la [dotation de solidarité rurale \(DSR\)](#).

« Dans un contexte économique et géopolitique marqué par de fortes incertitudes, le cap doit être maintenu avec volonté et pragmatisme pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Grâce à notre prospective financière et la mise en œuvre de notre plan pluriannuel d'investissement, nous continuerons à inscrire notre territoire dans les grands enjeux du moment. Il s'agit pour le département d'assurer la solidarité entre tous, de favoriser la vie culturelle, sportive, et les conditions d'apprentissage des jeunes générations (en particulier les collégiens). Notre volonté est d'investir pour un Loir-et-Cher résolument engagé dans la transition énergétique et la performance numérique. » déclare Claire Foucher-Maupetit, rapporteur du budget.

4. Un effort financier significatif à destination du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Outre une subvention d'investissement spécifique de 500 000 € accordée afin de lui permettre de renouveler les matériels dont il a besoin, **le département augmentera en 2023 son soutien au fonctionnement du SDIS par le versement d'1 M€ supplémentaire**, portant la contribution du département à environ **17,4 M€**.

« Cet effort sans précédent depuis plus de 10 ans marque la volonté forte du département de doter le SDIS des moyens nécessaires au déploiement des ambitions portées par le nouveau [schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2023-2028](#). » précise Philippe Gouet, président du conseil départemental.

« Le Département n'échappe pas aux conséquences des crises que nous traversons dans cette époque

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



pleine d'incertitudes. En dépit de l'augmentation de notre budget de fonctionnement pour faire face aux circonstances, nous continuerons, grâce à notre gestion budgétaire rigoureuse, d'être aux côtés des plus fragiles et nous tiendrons nos engagements en faveur du pouvoir d'achat des familles avec, notamment, le maintien de la cantine à 3,40 € dans les collèges. Nous faisons également le choix de l'investissement dans nos projets et tiendrons notre rôle de premier partenaire des territoires en continuant à soutenir les communes et intercommunalités. Dans cette crise, nous continuerons d'être à leurs côtés car seule la solidarité permettra au Loir-et-Cher de maintenir le dynamisme qui le caractérise », affirme Philippe Gouet.

Outre ces aspects financiers, **trois sujets** ont notamment été abordés :

1. Subventions 2023

Dans le cadre du soutien apporté aux partenaires, **13 M€ ont été votés au titre de subventions de fonctionnement et 14,6 M€ ont été votés au titre de subventions d'investissement.**

2. Schéma directeur des mobilités douces

Le conseil départemental a pour objectif de renforcer considérablement durant la prochaine décennie les aménagements cyclables sécurisés mis à disposition des Loir-et-Chériens et des touristes. Engagée depuis janvier 2021, la politique des mobilités alternatives départementale s'appuie sur trois volets complémentaires :

- la **stratégie vélo** engagée depuis 2017, à vocation touristique ;
- la **dotation des mobilités alternatives (DMA)**, pour soutenir les collectivités ;
- le **schéma directeur des mobilités douces**, élaboré en 2021-2022 en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce schéma se définit par un **investissement global de 21 M€ sur 10 ans et la réalisation dans notre département de 107 km d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030.** Sur la base d'une **programmation triennale glissante des travaux définie chaque année, le département réalisera sous maîtrise d'ouvrage propre les projets figurant dans le schéma directeur pour les sections situées en dehors des agglomérations le long de voies départementales.**

3. Internalisation par le département, à compter du 1er janvier 2023, de l'activité des clauses sociales d'insertion suite à la dissolution, au 31 décembre 2022, de la Maison de l'Emploi du Blaisois qui assurait cette activité depuis 2005.

Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Elles favorisent ainsi l'accès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) à la commande publique et inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

L'utilisation et le développement de ces clauses sont un outil d'insertion incontestable. Le nombre d'heures d'insertion n'a cessé d'augmenter depuis 2005. En 2022, il est de 89 958 heures soit une progression de presque 43 % par an. 1 211 personnes ont bénéficié de ces clauses, réparties sur 47 donneurs d'ordre.

La facilitatrice en poste à la Maison de l'Emploi ainsi qu'une assistante administrative spécialisée dans la gestion des clauses intégreront le conseil départemental au sein de la direction de l'insertion, de l'emploi et de l'habitat.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

